

CESAR
Société Anonyme au capital social de 8 626 568,55 €
Siège social :
ZI Clos Bonnet – 154 Boulevard Jean Moulin
49400 SAUMUR

RCS Angers B 381 178 797
Siret : 381 178 797 00027

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE « CESAR »
Sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014**

Les états financiers consolidés du groupe CESAR pour l'exercice clos le 31 mars 2014 comprennent CESAR SA, la société mère de droit français et ses filiales. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 4 septembre 2014.

Le 27 Avril 2011, les actions de la société CESAR ont été transférées sur le marché Alternext de NYSE-Alternext. Le groupe a décidé de continuer de présenter ses comptes selon le référentiel IFRS.

Aucun changement de méthode ou de présentation significatif n'a eu lieu sur cet exercice.

I – PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE 2013-2014

Le périmètre au 31 mars 2014 se présente ainsi :

Nom des sociétés	Pays	Détention	Capital social	Activité
CESAR S.A	France	100%	8 626 568,55€	Holding
Josman SI.	Espagne	100%	60 101 €	Fabrication panoplies, masques
Festiveo	France	60%	23 000 €	Négoce
Festival S.A	Madagascar	96.77%	34 480 000MGA	Fabrication de panoplies, tentes&maisons, tissage

II – PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dans lesquelles le Groupe CESAR détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe estime détenir le contrôle exclusif dès lors qu'il a la capacité à diriger les

politiques opérationnelles et financières de ses filiales, indépendamment du pourcentage de détention.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées. La part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du Groupe est isolée de celle revenant aux minoritaires.

Toutes les transactions intervenues dans la période entre les sociétés intégrées sont éliminées.

III - ELEMENTS CONSTITUTIFS ET COMPARATIFS DU RESULTAT NET

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 est de 8 828 K€ contre 13 421 K€ au 31 mars 2013, soit en baisse de 34,22%. Cette baisse est due principalement à la sortie du périmètre de consolidation de la société italienne JOKER dont les titres ont été cédés en début d'exercice social.

Le résultat opérationnel de l'exercice est de 305 K€ contre 1 053 K€ euros au 31 mars 2013.

Les autres données financières comparatives des comptes consolidés sont les suivantes :

	Exercice clos le 31 mars 2014(K€)	Exercice clos le 31 mars 2013(K€)
Résultat opérationnel courant	- 1 285	- 400
Résultat opérationnel	305	1 053
Coût de l'endettement financier net	-210	-292
Autres produits et charges financiers *	1 261	-228
Charges d'impôts	- 58	- 83
Résultat net	1 298	449
Résultat net part du groupe	1 296	485

*Au 31 mars 2014, cette rubrique comprend essentiellement le produit d'actualisation de la dette née du plan de continuation

Le bilan consolidé du Groupe au 31 mars 2014 se présente ainsi :

	Exercice clos le 31 mars 2014(K€)	Exercice clos le 31 mars 2013(K€)
Actif non courant	881	1 239
Actif courant	9 604	11 072
Actif destiné à être cédé (Joker)	0	5 078
Total Actif	10 485	17 389
Capitaux propres part du groupe	- 4 778	- 5 739
Intérêt minoritaire	- 169	- 159
Passif non courant	9 319	1 862
Passif courant	6 113	18 155
Passif destiné à être cédé (Joker)	0	3 270
Total Passif	10 485	17 389

Ratios financiers

	2014/2013	2013/2012	2012/2011
Dettes totales/capitaux propres	Ratio négatif	Ratio négatif	Ratio négatif
Dettes totales*/chiffre d'affaires	162.17 %	140,11 %	128,79 %
Emprunts et dettes financières/capitaux propres	Ratio négatif	Ratio négatif	Ratio négatif

*Au 31 mars 2014, les "Dettes Totales" incluent la dette échelonnée actualisée du plan de continuation pour 7 732 K€ pour une valeur nominale de 8 882 K€

- DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (L. 441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce)

Aux termes des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce issues respectivement de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs :

En K€	Total	Non échues	<30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2014	2 190	726	194	149	7	1	1 113
2013	3 121	1 489	250	160	204	-	1 019

Ces données n'incluent pas les dettes fournisseurs liées au plan de continuation.

IV – SITUATION DE L'ACTIVITE DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION - (L. 233-26)

L'activité du groupe en 2013/2014 a baissé du fait de plusieurs facteurs :

- Le ralentissement de l'activité économique en Europe.
- La sortie du périmètre de consolidation de la société italienne JOKER.
- Le recentrage de notre collection avec l'abandon progressif des produits sous licence.

En France, cet effet a été amorti par une maîtrise des dépenses et une amélioration de la marge.

En Espagne, notre filiale reste déficitaire compte tenu du climat économique fortement dégradé en Espagne. Ses capitaux propres sont passés négatifs au 31 mars 2014.

A Madagascar, la politique de diversification devrait porter ses fruits sur le prochain exercice.

V - RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION EST CONFRONTE (L 225-100-2 al 2)

Le Groupe n'est confronté à aucun risque imminent compte tenu de la nature de son activité, de ce que sa dette est structurée sur le long terme et pour l'essentiel non productive d'intérêts, et de la diversité de ses clients.

A Madagascar, la situation politique est actuellement stabilisée.

VI - EVOLUTION PREVISIBLE (L. 233-26)

L'activité de l'exercice 2014/2015 devrait être en retrait en terme de chiffre d'affaires mais la capacité d'autofinancement devrait être proche des prévisions qui ont servi à établir le plan de continuation. Compte tenu du niveau de trésorerie actuel, l'échéance du plan sera assurée.

En revanche, le chiffre d'affaires 2014/2015 devrait être en progression par rapport de celui enregistré en 2013/2014.

Notre effort continuera de porter sur la maîtrise des coûts et l'amélioration du Besoin en Fonds de Roulement.

Sur le plan de la stratégie industrielle et commerciale, la société FESTIVAL devrait augmenter son chiffre d'affaires en développant son activité de façonnier en dehors des sociétés du Groupe.

Par ailleurs une attention particulière continuera à être accordée à notre filiale espagnole compte tenu du climat économique en Espagne.

VII – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L 233-26)

Les coûts de développement relatifs à la conception des modèles sont intégralement passés dans les charges de l'exercice.

VIII – EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE :

Continuité d'exploitation

En France

En conséquence du plan de continuation arrêté le 27 Février 2013, les comptes ont été établis selon la convention de continuité de l'exploitation. Le présent exercice permet de constater le respect des hypothèses et actions inscrites au plan.

Notre estimé 2014/2015 en France, en retrait par rapport aux prévisions du plan de continuation, nous permet de respecter nos engagements compte tenu de notre position de trésorerie actuelle.

En Europe du Sud

Le 21 mai 2013, un acte de cession de la filiale italienne JOKER a été signé. Les actifs et passifs de cette filiale avaient été présentés selon IFRS 5 au 31 mars 2013 sur une ligne distincte du bilan. Une dépréciation avait été constatée les exercices précédents pour perte de valeurs sur l'actif net consolidé de la filiale italienne pour la ramener à sa valeur recouvrable pour un total de 1.45M€. Les engagements de JOKER envers CESAR SA et FESTIVAL sont actuellement respectés, aucun risque supplémentaire n'est appréhendé. Concomitamment à la cession des titres, un contrat d'approvisionnement a été mis en place avec FESTIVAL.

En Espagne, la situation reste difficile compte tenu du contexte économique. Des mesures de restructuration ont été mises en œuvre afin d'abaisser significativement le point mort de JOSMAN. Les principaux engagements de cautions donnés par CESAR SA arrivent à leur terme.

Plan de redressement

Le 27 Février 2013, le Tribunal de Commerce de Bobigny a arrêté le plan de redressement de la société CESAR S.A et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la société en date du 10 août 2011. Ce plan prévoit notamment l'apurement intégral du passif sans pénalités ni majorations sur dix annuités progressives. En audience du 10 septembre 2013, le Tribunal a statué sur 25 créances contestées représentant près de 3M€ et des ordonnances ont été rendues dont certaines sont à ce jour toujours en contentieux. Actuellement, les créances déclarées et acceptées s'élèvent à 9.6 millions d'euros auxquelles il convient d'ajouter trois créances résiduelles déclarées pour 1.3M€ pour lesquelles une décision de justice est en attente.

Depuis mars 2013, une première échéance de dividendes est intervenue à hauteur de 725K€ de sorte que le solde est ramené au 31 mars 2014 à un montant de 8.9M€.

Échéancier de remboursement du passif :

Échéance	%	Échéance	%
2014	2%	2019	12%
2015	3%	2020	12%
2016	5%	2021	12%
2017	10%	2022	14%
2018	10%	2023	20%

Traitement en application des normes IFRS de dette faisant l'objet d'un remboursement échelonné sur 10 ans

En conformité avec les dispositions d'IAS 39.40, du fait des modifications substantielles des termes du passif financier initial, l'entreprise doit décomptabiliser ce passif financier initial de son bilan et comptabiliser un nouveau passif financier évalué à la juste valeur. La juste valeur du nouveau passif financier correspond à la valeur nominale des dettes actualisée sur la durée de remboursement de 10 ans. En application du paragraphe 41 de la norme IAS 39, la différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la juste valeur du nouveau passif est comptabilisée en résultat.

Compte tenu des incertitudes et de l'ampleur des créances contestées en date d'homologation du plan de redressement, il a été décidé de retenir comme date d'extinction du passif initial, la date d'audience des créances contestées du 10 septembre 2013.

En l'absence de taux de référence, la Direction du Groupe a décidé de fixer le taux d'actualisation à 2,5% pour calculer la juste valeur de la nouvelle dette. Cette dernière est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif).

Sur ces bases, l'impact de l'actualisation est une réduction du passif de 1 262K€ enregistrée en produits dans le résultat financier au 31 mars 2014 et la constatation d'une charge financière de désactualisation de la période de 111 K€. En conséquence, le Groupe constatera dans ses comptes consolidés, une charge de désactualisation dans son résultat financier des 9 exercices à venir d'un montant cumulé égal au profit constaté cette année au rythme de la progressivité des échéances des dividendes (voir tableau échéancier ci-dessus).

Pour information la sensibilité du taux choisi sur ces données aurait un impact quasi proportionnel.

L'échéance du dividende du 27 février 2015 est classée en passifs courants sur une ligne distincte et la dette dont le paiement a été étalé est classée en passifs non courants. Compte tenu des dernières créances en litige dont certaines font l'objet de provisions pour risques, il est probable que le montant de la dette actualisée soit de nouveau réajusté au 31 mars 2015.

Modification de périmètre

Cession le 21 mai 2013 de la filiale italienne JOKER déconsolidée au 1^{er} avril 2013.

IX – EVENEMENTS MAJEURS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (L 232-1-II)

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

PROPOSITIONS
SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DANS LES CONDITIONS DE QUORUM
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE CESAR

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés,
- celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2014,
- le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de vous prononcer sur le quitus à donner aux dirigeants pour l'exercice écoulé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION